







Bordereau de signature

AI_2020_20

Signataire	Date	Annotation
Brigitte ZETTER, <i>Secrétaire</i>	23/03/2020	 Visa
Thierry LOUIS, <i>Maire</i>	23/03/2020	 Signature  Certificat au nom de <u>THIERRY LOUIS</u> (COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR AY), émis par <u>CERTEUROPE ADVANCED CA V4</u> , valide du 29 juil. 2019 à 10:03 au 29 juil. 2020 à 10:03.
Brigitte ZETTER, <i>Secrétaire</i>	24/03/2020	 Archivé

Dossier de type : ACTES // Doc à signer

ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2020_20

portant fermeture des aires de jeux sur le territoire communal

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le courrier de M. Le Préfet de la Manche reçu le 23 mars courant et recommandant la fermeture des aires de jeux de la commune dans le cadre des mesures liées à la lutte contre le Covid19,

ARRETE

Article 1^{er} : les aires de jeux situées :

- à proximité du terrain multisports du havre,
- derrière le bureau d'informations à la plage

sont fermées au public jusqu'au 31 mars 2020 dans le cadre des recommandations préfectorales de lutte contre le Coronavirus.

Article 2 : M. Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 23 mars 2020,
Signé par certificat électronique
par
Le Maire
Thierry LOUIS

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le 24 mars 2020 ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.